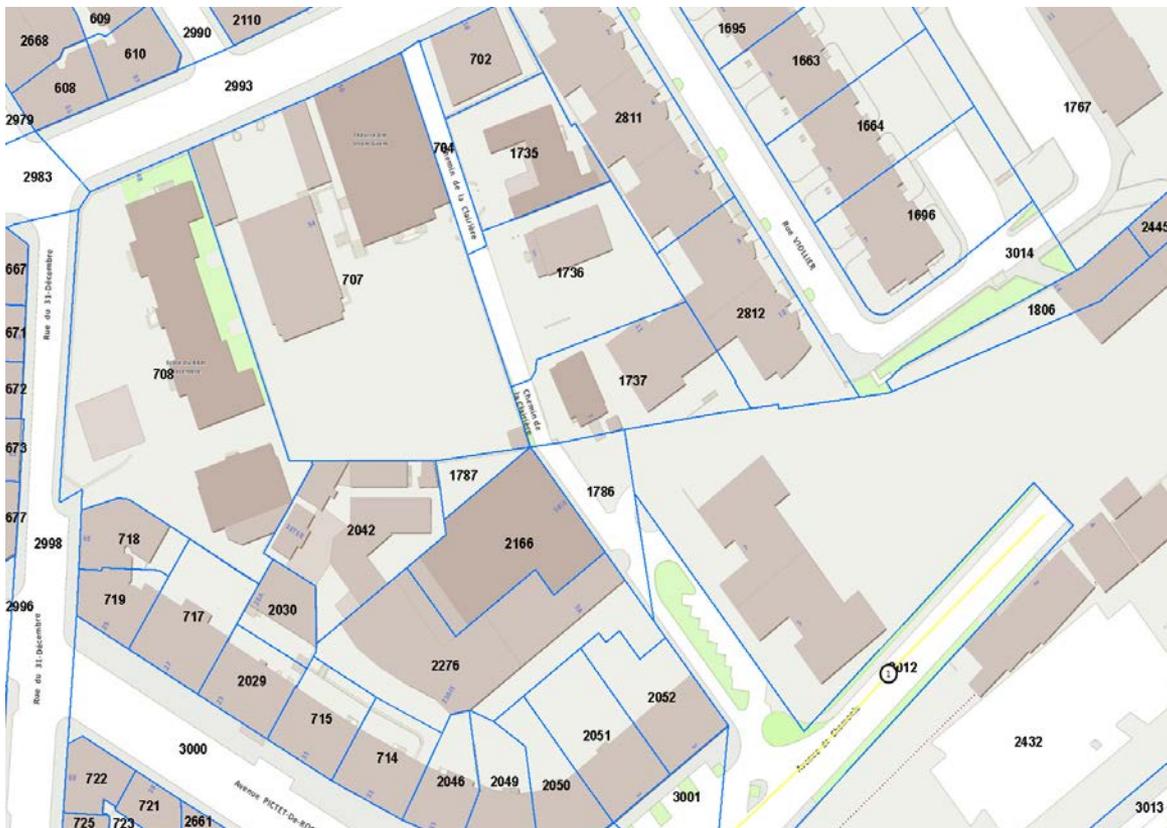
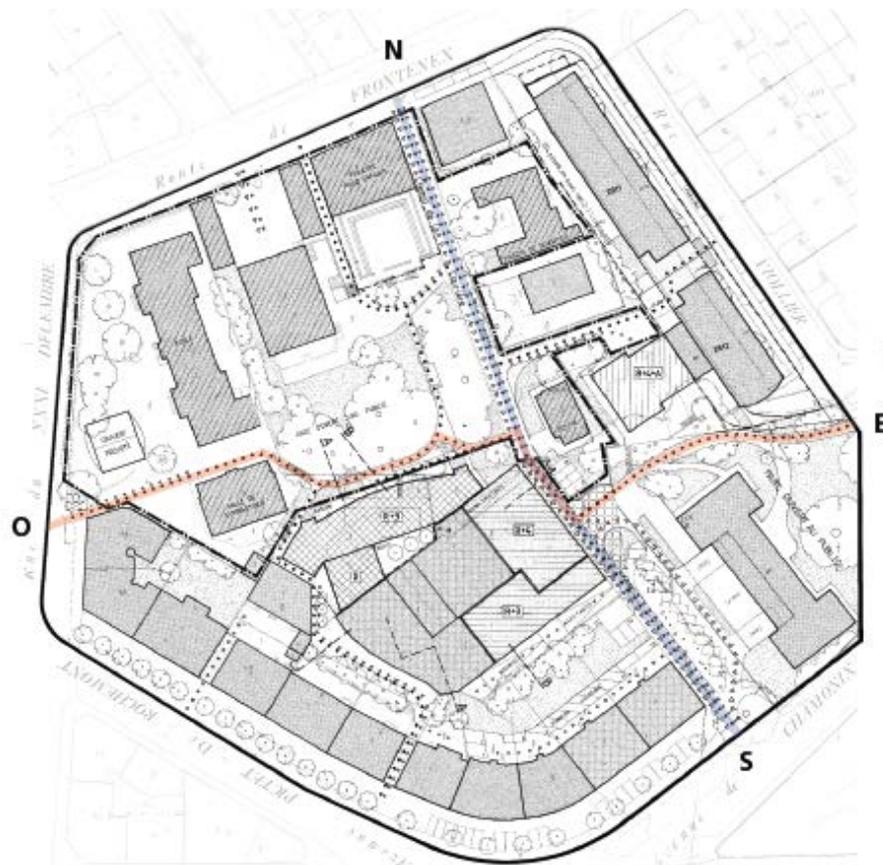


SITUATION



Five One One SA est propriétaire de la parcelle 2166, sise avenue de Chamonix 3bis, elle envisage la démolition du bâtiment existant et reconstruction d'un immeuble de logements. La Ville de Genève est propriétaire de la parcelle 707, adjacente à celle précitée.

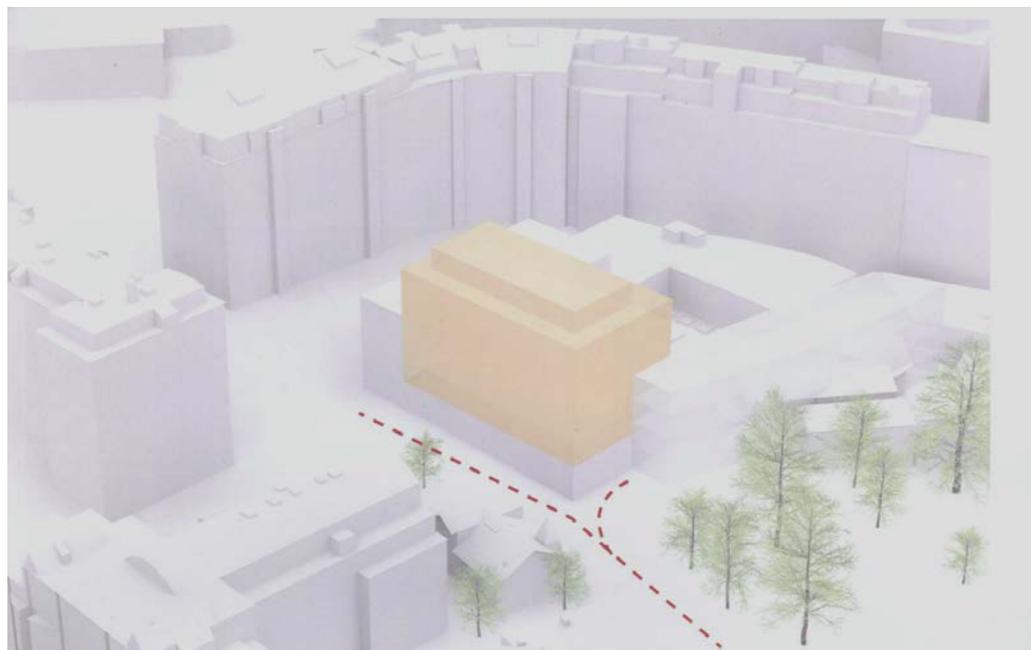
DESCRIPTION DE L'OPÉRATION



La réalisation du PLQ 28'415 sur la parcelle 2166 rend nécessaire la création d'un accès pompiers sur la façade donnant sur le parc du chemin de la Clairière. Cette accessibilité des services du feu est impérative pour assurer la sécurité des utilisateurs conformément aux normes en vigueur. En effet, de par sa situation sans lien direct avec les voies publiques, cet accès des services de secours est indispensable.

Il faut noter que cet accès est destiné aux véhicules d'intervention uniquement en cas de sinistre et qu'il restera, par conséquent, un espace du parc.

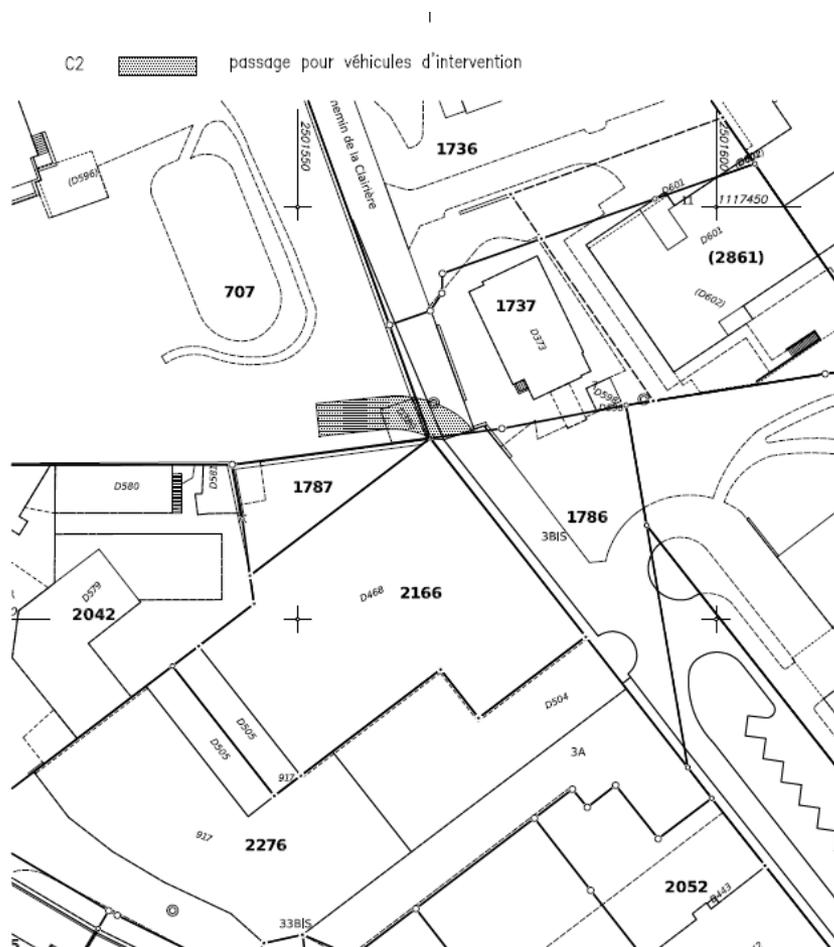
DESCRIPTION DE L'OPÉRATION (SUITE)



Le projet développé consiste à construire des logements au-dessus d'un rez-de-chaussée d'activités préexistant.

Ce projet permet également de requalifier le rapport au parc de la Clairière par un accès sud-est, désenclavant ainsi toute une partie de celui-ci.

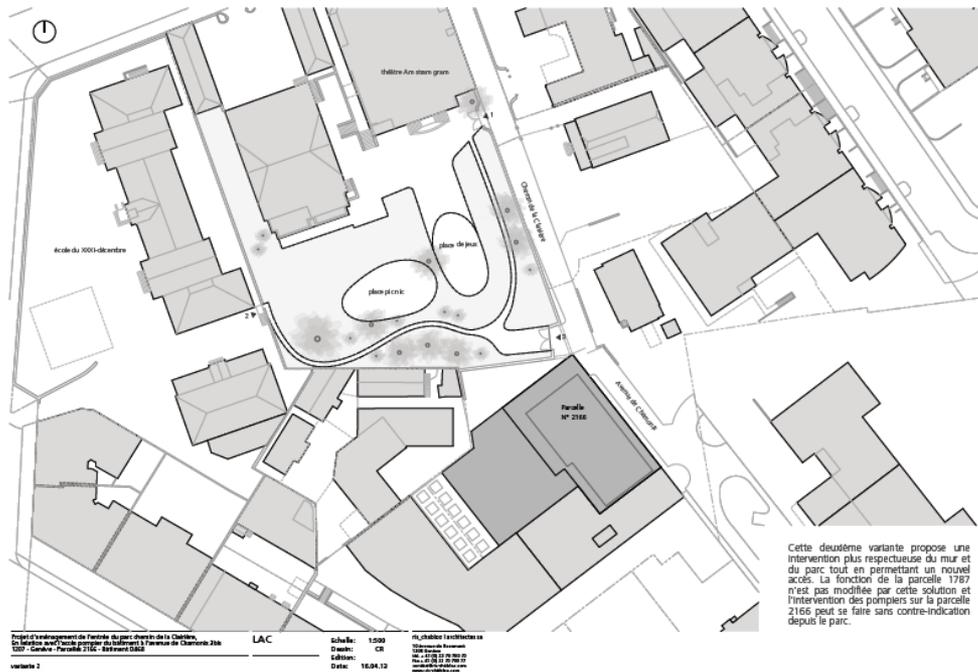
SERVITUDE À CRÉER



Inscription d'une servitude de passage pour véhicules d'intervention sur la parcelle 707.

Aménagement de l'entrée du parc par le requérant en coordination avec le service des espaces verts de la Ville.

CONTREPARTIE ET CONDITIONS



En contrepartie de l'inscription de cette servitude de passage pour véhicules d'intervention, la Ville de Genève a demandé et obtenu, de la part du requérant, l'aménagement de l'entrée du parc.

Cette nouvelle entrée respecte deux volontés : celle du plan directeur des chemins pour piétons qui veut affiner le maillage en site propre et la perméabilité entre les quartiers, notamment en lien avec la future gare CEVA des Eaux-Vives (avec un accès proche par l'avenue de Chamonix) et celle du PLQ N° 28415 qui est de créer une liaison est-ouest, directe et fluide entre l'avenue de Chamonix et l'école du XXI Décembre.

ESTIMATION DES COÛTS

Ces travaux d'aménagement seront entièrement pris en charge par le requérant.

La ville de Genève n'aura aucun frais à sa charge.